

Département du

Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents

10

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal**

Le 5 février 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 29 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Pascal BAUER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Christian HUFSCMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Véronique HEIM (pouvoir à Andrée VOITURIER), Laurent HENRY, Madeleine HEITMANN (pouvoir à Christian HUFSCMITT), Isabelle LAGUNA.

Absent : Claude SCHMID.

1. ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

VU la délibération du 29/03/2014 portant création de 4 postes d'adjoints au maire ;

VU la délibération du 29/03/2014 relative à l'élection des adjoints au maire ;

VU les arrêtés municipaux du 16/04/2014 et du 09/09/2015 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints ;

VU l'arrêté municipal à venir retirant ses délégations de fonction et de signature du maire à un adjoint ;

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le Préfet par courrier reçu le 29/12/2017 ;

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint ;

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

PROCEDE à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Estelle HALTER

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- HALTER Estelle : 11 voix

DESIGNE Mme Estelle HALTER en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

2. MISE À JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DÉLÉGUÉS

Commissions communales

VU le code générale des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 22/04/2014 désignant les membres du conseil municipal au sein des commissions communales ;

VU les démissions des conseillers municipaux intervenues depuis cette date ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret ;

DÉSIGNE les membres du conseil municipal, après appel à candidature, pour siéger au sein des commissions communales comme suit :

- Commission environnement :
 - o Jean-Charles LAMBERT,
 - o Philippe GARTISER,
 - o Laurent HENRY,
 - o Christian HUFSCHMITT,
 - o Gabrielle ENSMINGER,
 - o Isabelle LAGUNA
- Commission d'appel d'offres :
 - o Jean-Charles LAMBERT, Président,
 - o Philippe GARTISER, titulaire,
 - o Christian HUFSCHMITT, titulaire,
 - o Marie-Claude LEMMEL, titulaire,
 - o Laurent HENRY, suppléant,
 - o Andrée VOITURIER, suppléante,
 - o Pascal BAUER, suppléant.
- Commission urbanisme :
 - o Jean-Charles LAMBERT,
 - o Philippe GARTISER,
 - o Madeleine HEITMANN,
 - o Laurent HENRY,
 - o Christian HUFSCHMITT,
 - o Marie-Claude LEMMEL,
 - o Andrée VOITURIER,
 - o Estelle HALTER,
 - o Pascal BAUER,
 - o Jean-Marc REINMANN
- Commission communication :
 - o Jean-Charles LAMBERT,
 - o Gabrielle ENSMINGER,
 - o Estelle HALTER,
 - o François LUTZ,
 - o Andrée VOITURIER
- Commission économie et finances :
 - o Jean-Charles LAMBERT,
 - o Philippe GARTISER,
 - o Christian HUFSCHMITT,
 - o Marie-Claude LEMMEL,
 - o François LUTZ,
 - o Jean-Marc REINMANN,
- Commission de délégation de service public :
 - o Jean-Charles LAMBERT,

- Philippe GARTISER,
 - Christian HUFSCHMITT,
 - Laurent HENRY,
 - Marie-Claude LEMMEL,
 - Gabrielle ENSMINGER,
 - Jean-Marc REINMANN
- Commission vie associative :
- Jean-Charles LAMBERT,
 - Marie-Claude LEMMEL,
 - François LUTZ,
 - Andrée VOITURIER,
 - Madeleine HEITMANN,
 - Estelle HALTER,
 - Gabrielle ENSMINGER,
 - Philippe GARTISER,
 - Christian HUFSCHMITT,
 - Jean-Marc REINMANN

PRÉCISE que le maire est président de droit de chaque commission communale.

Délégué communautaire

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la démission de M. Richard KIEFFER, délégué remplaçant à la communauté de communes du Kochersberg ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention,

DÉSIGNE M. Jean-Marc REINMANN comme délégué remplaçant auprès de la communauté de communes du Kochersberg.

3. D.E.T.R.

Aménagement de la rue de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement de la rue de l'Eglise et du parvis de l'église d'Offenheim ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant H.T.
Commune de Stutzheim-Offenheim <i>Fonds propres</i>	20 %	98 200 €
Etat <i>DETR</i>	60 %	292 800 €
Conseil Départemental <i>Fonds de solidarité communale</i>	20 %	100 000 €
TOTAL	100 %	491 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

City Stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de création d'un city stade ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant H.T.
Commune de Stutzheim-Offenheim <i>Fonds propres</i>	22.89 %	10 300 €
Etat <i>DETR</i>	70 %	31 500 €
Sénat <i>Réserve parlementaire</i>	7.11 %	3 200 €
TOTAL	100 %	45 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

Courts de tennis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet rénovation du sol des courts de tennis couverts ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant H.T.
Commune de Stutzheim-Offenheim <i>Fonds propres</i>	20 %	7 600 €
Etat <i>DETR</i>	55 %	20 900 €
Fédération Française de Tennis	10 %	3 800 €
Région <i>Soutien aux investissements sportifs</i>	15 %	5 700 €
TOTAL	100 %	38 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

6. ENCAISSEMENT CHÈQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 428 €, correspondant à la vente du bois suite aux travaux d'élagages effectués à la Klamm.

La séance est levée à 23h20.